

Cabinet vétérinaire

Recommandations concernant le travail pour le personnel de cabinet vétérinaire durant l'épidémie de COVID-19.

❖ Les mesures de protection collective :

- **Le télétravail doit être privilégié** pour éviter les risques en supprimant les expositions.
- **Revoir les plannings** pour limiter le nombre de personnel sur site.
- Lorsque la présence sur site est nécessaire :
 - Mettre en place des **horaires décalés** pour faciliter et respecter les règles de distanciation physique
 - Ne recevoir que sur **rendez-vous pour limiter l'affluence des clients et/ou des prestataires**
- **Donner les consignes d'organisation en amont au client lors de la prise de rendez-vous et afficher-les à l'entrée du cabinet :**
 - Venir non accompagné
 - Patienter dans sa voiture plutôt que dans la salle d'attente du cabinet
 - Dans le cas contraire, organiser la salle d'attente en respectant les distances de sécurité d'au moins 1 mètre, supprimer les chaises non utilisées
 - Nettoyer et désinfecter en début et fin de service la salle d'attente, banque d'accueil, salles de soin...
- **Gérer les flux de personnes** : nombre limité de personnes simultanément dans un même espace (1 personne pour 4m²).
- **Etablir si possible un sens de circulation pour éviter que les personnes ne se croisent.**
- **Matérialiser par marquage au sol** les distances à respecter entre les personnes (minimum de 1 mètre).
- **Aérer autant de fois que nécessaire.**
- **Nettoyer systématiquement après chaque client, tous les objets et surfaces utilisés au moyen de lingettes nettoyantes et désinfectantes.**
- **Etablir un plan de nettoyage avec périodicité et suivi** : surfaces et équipements de travail, outils, poignées de portes et interrupteurs/boutons, zone de paiement, matériels, salle de repas ou de pause...
- **Supprimer pendant cette période les fontaines à eau**
- **Si possible, laisser les portes ouvertes** pour éviter de toucher aux poignées et faciliter l'aération.
- **Mettre à disposition en permanence et à proximité de chaque poste de travail, y compris les vestiaires et la salle d'attente : solution SHA, lingettes, savon, essuie-tout, sacs poubelle, ...**

❖ Les mesures de protection individuelle :

- **Porter obligatoirement un masque** (type chirurgical).
- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydro alcoolique (SHA).
- **Se sécher les mains au moyen de papier à usage unique**, supprimer les serviettes et torchons.
- **Eviter de se toucher le visage**, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
- **Respecter les mesures de distanciation physiques**
- **Ne pas serrer les mains des clients**
- **Prévoir des outils de travail individuels, marqués**

❖ Les soins aux animaux

- **Lors des soins aux animaux, lorsque la distance d'au moins 1 mètre ne peut être respectée entre le soignant et son client (pour tenir l'animal par exemple), doter le soignant des équipements nécessaires : sur-blouses, écran facial/visière, masque, gants**

❖ Autres recommandations

- Dans les vestiaires, **prévoir une poubelle à pédale** pour les déchets.
- **Privilégier le paiement par carte bleue.**
- Nettoyer le stylo - si le client ne dispose pas de son propre stylo - après chaque utilisation.
- **Fournir des bouteilles d'eau individuelles, puisque les fontaines à eau auront été condamnées.**
- Organiser la prise des repas en décalé pour la pause déjeuner pour garantir la distanciation physique.
- Nettoyer la salle de pause et toutes les surfaces et équipements utilisés après chaque utilisation.
- **Prévoir des temps dédiés avec les responsables** pour mentionner toutes difficultés rencontrées dans ces nouvelles procédures ou relation avec les clients.

❖ Les sanitaires :

- **Augmenter les désinfections des points de contacts** au cours du service.
- **Mettre à disposition du savon, du produit hydro-alcoolique, ainsi que des essuie-mains à usage unique**, s'assurer de leur approvisionnement régulier.
- **En cas de souffleurs avec récupérateurs d'eau, pulvériser régulièrement, à l'intérieur, un produit virucide ménager.**

- **Placer une poubelle à pédale, avec un sac poubelle.** Avant d'être évacuée, la poubelle devra être fermée, et changée à chaque fin de service, puis se laver et se désinfecter les mains.
- **Mettre à disposition du personnel de ménage du gel WC avec Javel pour le nettoyage régulier des cuvettes.**
- **Nettoyer et désinfecter à chaque fin de service** toutes les surfaces et équipements.

Ces conseils sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'évolution de la situation

Voir aussi :

- ❖ COVID-19 - Prévention commune
- ❖ COVID-19 - Obligations employeur
- ❖ COVID-19 - Conduite à tenir pour les salariés à risque de développer une forme grave de COVID-19

Sources :

- Ministère des Solidarités et de la Santé - gouvernement français
- Haut Conseil de Santé Publique
- Caisse Sociale Assurance Maladie Ameli France
- Société Française de Médecine du Travail
- Société Française de Médecine du Travail
- Agence Régionale de la Santé